



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES VINS ET SPIRITUEUX FRANÇAIS FACE AU MUR DOUANIER AMERICAIN

Les Etats-Unis annoncent un droit de douane de 30% à partir du 1^{er} août prochain

Paris, le 12 juillet 2025.- La Maison Blanche a annoncé aujourd'hui son intention d'appliquer, à compter du 1^{er} août prochain, un tarif de 30% sur les importations de biens originaires de l'Union européenne aux Etats-Unis et, en particulier, sur les vins et spiritueux. Cette mesure est une attaque brutale à l'égard tant des exportateurs français et européens qu'envers leurs partenaires – importateurs et distributeurs – et les consommateurs américains.

Avec 3,8 milliards d'euros de ventes en 2024, les Etats-Unis sont le premier marché d'exportation des vins et spiritueux français. L'application d'un droit de douane de 30% à compter du 1^{er} août 2025, aurait un impact extrêmement lourd sur le secteur des vins et spiritueux, avec une perte potentielle estimée dépassant largement le milliard d'euros.

« Cette décision d'une violence inouïe nous laisse tous abasourdis. Avec un tel niveau de tarif, c'est le secteur tout entier qui est mis en danger et pas seulement ceux qui exportent vers les Etats-Unis » a déclaré Gabriel Picard, Président de la FEVS. « C'est une catastrophe pour la France et pour l'Europe mais tout autant pour nos partenaires américains : ce sont en effet près de 100.000 emplois détruits aux Etats-Unis et une perte d'activité économique équivalente à 15 milliards USD ⁽¹⁾. »

« Depuis l'automne dernier, avec nos collègues européens, nous militons des deux côtés de l'Atlantique pour garantir un marché équitable et ouvert dans le domaine des vins et spiritueux, libre de droits de douane. Il est encore temps de retenir cette ouverture et ainsi, de montrer la voie de possibles accords sectoriels » a souligné Gabriel Picard.

Il reste désormais, d'ici le 1^{er} août prochain, une petite fenêtre de tir pour trouver une issue à cet affrontement catastrophique. Il appartient à la Présidente de la Commission européenne et aux Etats membres de trouver la voie d'une sortie de crise.

« Nous appelons en particulier les 27, réunis en Conseil des ministres Commerce lundi prochain, de se mobiliser pleinement pour éviter toute tentation d'escalade et garder leur sang-froid, comme ils ont su le faire jusqu'à présent » a conclu Gabriel Picard.

À propos de la FEVS : La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) réunit environ 600 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux (15,6 milliards € en 2024).

CONTACT :

Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France : 10 rue Pergolèse 75116 Paris // +33 1 45 22 75 73 // www.fevs.com // @FEVS_France